

Cycle de conférences  
**L'application de la réforme du droit des  
contrats**



**Programme 2024**  
*Grand'chambre de la Cour de cassation 16H – 18H00*

COUR DE CASSATION

**Sous la direction scientifique de**

**Sophie SCHILLER**, *Professeure de droit privé à l'université Paris-Dauphine*

**Sarah BROS**, *directrice de l'Institut des Assurances de Paris-Dauphine et Professeure à l'Université Paris-Dauphine*

**Georges DECOCQ**, *Professeur de droit des affaires à l'université Paris-Dauphine*

**Renaud SALOMON**, *Avocat général à la première chambre civile de la Cour de cassation*



Quelques années après l'entrée en vigueur de la réforme du droit des contrats réalisée par l'ordonnance du 10 février 2016 et la loi du 20 avril 2018 l'Université Paris Dauphine PSL et la Cour de cassation organisent un cycle de conférences sur « **Les évolutions apportées par l'ordonnance de réforme du droit des obligations au droit des affaires quelles applications par la jurisprudence** »

Ont été sélectionnés sept thèmes discutés à l'occasion de la réforme de 2016 qui ont déjà donné lieu à des arrêts de la Cour de cassation Une conférence est dédiée à chacun Toutes seront l'occasion d'échanges entre des magistrats de la Cour de cassation, des praticiens et des universitaires Elles se tiendront dans la Grand'Chambre de 16h00 à 18h00.

---

**13 mai 2024**

### **La substance de l'obligation essentielle (article 1170 du Code civil)**

#### **Les conditions d'application de l'article 1170 du code civil:**

**Olivier DESHAYES**, Professeur à l'Université Paris-Nanterre

#### **Les clauses soumises à l'article 1170 du code civil:**

**Cédric de POUZILHAC**, Avocat à la Cour, Aramis

#### **Les sanctions de l'article 1170 du code civil:**

**Sarah BROS**, Professeur à l'Université Paris Dauphine – PSL

#### **Le droit des assurances, précurseur de l'article 1170:**

**Sabine ABRAVANEL-JOLLY**, Maître de conférences HDR à l'Université Jean MOULIN, Lyon 3

#### **L'article 1170 du code civil évincé en droit des assurances ? :**

**Véronique NICOLAS**, Professeur à l'Université de Nantes

---

Conférences suivantes :

- 6 juin 2024 : **La force majeure (article 1218 du Code civil)**